

CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 8 Juillet 2025 – 20H

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 01 juillet 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Etaient absents et représentés :

Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND,
M Jean-Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Catherine MOUTEL.

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Présence de M BARDOU, journaliste de La Manche Libre et d'un administré.

Secrétaires de séance : Mmes Karine FRANÇOIS et Sandra LEMARCHAND.

ORDRE DU JOUR

Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2025 ;

- * Désignation des secrétaires de séance ;
- * Cahagnes cyclo sport : demande de subvention exceptionnelle 2025,
- * Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire,
- * Travaux de peinture et sol au logement communal 9 impasse des Rouges Gorges,
- * Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage.

Questions diverses :

- Préparation de la cérémonie du Mondant,
- Distribution de l'Actu Cahagnaise en juillet.

*** Désignation des secrétaires de séance ;**

Karine FRANCOIS et Sandra LEMARCHAND sont désignées secrétaires de séance.

*** Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2025 ;**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 17 juin dernier : approuvé à l'unanimité.

*** Cahagnes Cyclo Sport : demande de subvention exceptionnelle 2025 ;**

L'association Cahagnes Cyclo Sport a sollicité auprès de la commune de Cahagnes une aide financière de 200,00 € afin de participer à la sécurisation de la course cycliste qui sera organisée le 31 août 2025.

En effet, face à l'augmentation des incivilités rencontrées récemment, notamment de la part de certains automobilistes et habitants, l'association Cahagnes Cyclo Sport a pris la décision de renforcer les dispositifs de sécurité. Afin de garantir la sécurité des coureurs et du public, l'association prévoit de faire appel à des équipes spécialisées (secouristes, gardiens de route, motos ouvreuses, véhicules commissaires, etc.).

Cette aide permettrait de couvrir le coût de la sécurisation indispensable à la réussite de la course.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'année 2025 à cette association.

Étant précisé que M. Philippe LEMARDELÉ, intéressé à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire ;**

Une procédure de mise en concurrence (MAPA) a été lancée le 26 mai 2025 pour le choix du prestataire de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 juin 2025 à 12h00.

Seule la société CONVIVIO-RCO a déposé une offre.

Cette offre étant conforme et répondant à la loi EGalim, il est proposé d'attribuer le marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire à la société CONVIVIO-RCO dont le bordereau du prix unitaire est le suivant :

Dénomination	Prix Unitaire H.T	Prix Unitaire T.T.C	Quantité	Prix Global H.T	Prix Global T.T.C
Déjeuner Enfant	3,01 €	3,1756 €	21 000/an	63 210,00 €	66 687,60 €

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire à la société CONVIVIO-RCO du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.

Le prix du repas unitaire étant fixé à 3,01 € H.T. Cela fait une légère augmentation par rapport à l'année dernière, 2 centimes de plus.

Afin d'obtenir l'APCR + pour les travaux de la cantine, le Département demande 20 % de produits locaux à l'échelle de la Normandie mais cette société se fournit sur des régions limitrophes puisqu'elle est basée à Avranches (Bretagne, Pays de Loire). Nous regrettons que le Département se base sur des critères que Convivio ne peut pas respecter car nous n'avons pas de possibilité de se fournir autrement, aucun autre prestataire n'ayant répondu à l'appel d'offre.

Nos producteurs locaux seraient prêts à fournir la cantine une fois de temps en temps pour répondre à ces exigences mais il faut le personnel nécessaire à la préparation des plats sur place.

Actuellement nous avons la garantie de l'accord du fonds vert. La DETR est également accordée pour un montant de 246 556,22 €.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Travaux de peinture et sol au logement communal 9 impasse des Rouges Gorges,**

Des travaux de rénovation sont en cours dans le logement communal situé au 9 impasse des Rouges-Gorges puisqu'il a été rendu dans un état dégradé. L'ancien locataire a refait la peinture « pour cacher la misère » mais cela n'a pas été fait correctement et il faut tout reprendre. Les agents ont tenté d'intervenir mais cela nécessite l'intervention d'une entreprise.

Les entreprises consultées ont fourni des devis pour la réalisation des travaux de peinture des murs, plafonds et portes ainsi que la pose du revêtement de sol des 2 chambres sont présentés :

ENTREPRISE	PRESTATION	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
LUCAS PEINTURE	Peinture plafonds/murs/portes	6 199,12 €	9 317,09 €
	Revêtement de sol	2 270,96 €	
FL PEINTURE	Peinture plafonds/murs/portes	6 611,00 €	9 671,20 €
	Revêtement de sol	2 181,00 €	

L'entreprise FL Peinture n'est pas disponible avant septembre et Lucas Peinture peut intervenir cet été pour une remise en location en septembre.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Lucas Peinture d'un montant de 9 317,09 €.

Il est demandé si une caution a été retenue à la locataire qui a quitté le logement
Cette personne était à jour de ses loyers. Le dépôt de garantie de 576,95 € ne lui a pas été restitué.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage.**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage.

L'emploi du temps qui a été présenté au CST est le suivant :

- lundi et mardi en formation (14h),
- mercredi : AS Cahagnes (foot): 10h-12h - 13h30-19h (7h30),

- jeudi : école maternelle : 10h-13h30 (3H30) / école élémentaire : 14h30- 16h30 (2h),
16h30-17h30 : 1h activités LAC (car il y a beaucoup d'enfants à encadrer),
- vendredi écoles maternelle et élémentaire : 10h-13h30
- samedi matin : AS Cahagnes (foot) : pour pallier au manque de bénévoles.

Les jeudis et vendredis, elle interviendra également de 12h50 à 13h30 auprès des grandes sections pour des activités périscolaires. Les lundis et mardis, ce sera Sandrine FONTAINE qui s'occupera des grandes sections.

Remarque est faite qu'il n'y a pas 2 jours consécutifs de repos / semaine. Cette organisation est passée en CST, donc ça ne semble pas poser de difficultés.

Cet emploi du temps a été concerté avec les directrices des écoles. Dans un premier temps, il était convenu qu'elle intervienne moins pour le club de foot mais ne pouvant intervenir sur les temps de cours, cette proposition a été faite.

Le centre de formation est à Colombelles.

Nous avons eu l'information dernièrement qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à l'école maternelle. L'effectif sera tout de même moins important.

Les maitresses sont satisfaites de cette proposition car le contrat PEC n'est pas renouvelé pour la prochaine année scolaire. Elle encadrera le sport des maternelles le jeudi matin. Toutes les classes de maternelle pourront ainsi aller au gymnase.

Catherine MOUTEL demande quel est le coût pour la collectivité. La formation coûtera 7583,33 € pour 13 mois. Le CNFPT intervient à hauteur de 7000 €. Il restera à la charge de la commune la rémunération de l'apprentie soit 43 % du SMIC. Cette rémunération est par tranche en fonction de son âge. Selon les calculs de la secrétaire comptable, cela représentera un coût de 6790 € pour la commune. A noter que le contrat PEC représentait, quant à lui, un coût plus important.

Emmanuelle BEIGNON s'interroge sur le fait qu'elle sera la moitié du temps au club de foot.

Une partie des conseillers souhaite que son emploi du temps soit revu afin qu'elle intervienne davantage auprès des écoles. Il est demandé si elle pourrait intervenir à la garderie.

Elle ne pourra pas intervenir pour les séniors car le mardi elle est en formation. Néanmoins, nous pourrions envisager de la faire intervenir le jeudi notamment en septembre alors qu'Uniscité n'aura pas encore repris ses activités.

Sébastien KOSLOFF propose qu'elle puisse intervenir essentiellement pour les écoles en périodes scolaires et pendant les vacances, elle pourra venir en renfort pour les stages foot organisés par le club. Il faut donc réussir à moduler son planning.

Céline MATHELIER demande s'il y a réellement des besoins au foot sachant qu'Alexis Lubin intervient en plus de Joachim Hay. Antoine HAY ne sait pas réellement mais évoque que l'embauche d'Alexis a créé un appel d'air et a permis de proposer des nouveautés.

Question est posée de savoir si nos besoins sont vraiment adaptés à sa formation ?

Une majorité estime qu'il ne faudrait pas qu'elle intervienne au foot le samedi matin mais qu'elle utilise plutôt le vendredi après-midi à la place pour préparer les activités qu'elle proposera dans la semaine. Ceci lui permettrait d'avoir 2 jours consécutifs de repos sur son emploi du temps.

Sandra LEMARCHAND indique qu'il faut être vigilant à ses interventions auprès du club de foot pour ne pas penser que ce soit « une subvention déguisée » pour le club.

Son maître d'apprentissage et responsable serait Joachim HAY. De ce fait, il percevra une prime mensuelle (NBI de 20 points). Le coût employeur pour cette NBI est de 130 € / mois, conformément à la réglementation.

Compte tenu de toutes ces observations, Karine FRANÇOIS va faire un point avec les directrices pour que soit proposé un nouveau planning.

Emmanuelle Beignon demande s'il sera possible de suivre ses projets en septembre-octobre afin qu'elle nous présente ce qu'elle veut faire. Le délai sera peut-être court du fait qu'elle commencera juste sa formation.

Étant précisé que Mme Karine FRANÇOIS, intéressée à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage dès la rentrée scolaire 2025 conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Enfance-jeunesse	Animatrice	BPJEPS Activités Physiques Pour Tous	08/09/2025 au 09/10/2026

➤ 0 opposition, 5 abstention (Catherine MOUTEL, Jean Marie MAHIEU, Céline MATHELIER, Emmanuelle BEIGNON et Philippe LEMARDELÉ) : adopté par 9 voix « pour ».

Précision est faite que cet accord n'est valable que si son planning est revu pour éviter qu'elle ne soit trop présente auprès de l'AS Cahagnes.

* Questions diverses

-Préparation de la cérémonie du Mondant,

Dimanche 27 juillet : messe à 9h30 célébrée par le Père Raoul. La garde royale revient comme l'année dernière. Ils ont sollicité le même mode d'hébergement que l'année dernière : occupation de l'annexe. On ne sait pas encore si des membres de la famille seront présents. Pascale GASNIER MENANTEAU est en lien avec eux.

Il est proposé de continuer à faire le pot sur place à l'issue de la cérémonie. La circulation est dangereuse mais la fermeture de la route demande beaucoup de démarches. Il y aura sûrement moins de monde que l'année dernière. Il faut envisager que les gendarmes passent au moment de la cérémonie. On peut trouver un mode de stationnement auprès des agriculteurs voisins, ce qui éviterait de bloquer la route.

Guillaume DUJARDIN, Sébastien KOSLOFF, Hélène MOREAU, Karine FRANÇOIS et Georges LÉVÈQUE sont surs d'être présents. Les autres conseillers doivent donner réponses.

Karine FRANÇOIS s'occupe de la gerbe, Philippe LEMARDELÉ n'étant pas sûr d'être présent.

Hélène MOREAU demande si on fait un repas avec les Anglais la veille comme l'année dernière. Ce sera à envisager quand on aura confirmation du nombre de présents.

-Distribution de l'Actu Cahagnaise en juillet. Le bulletin sera à distribuer à la fin du mois. Antoine HAY et Sandra LEMARCHAND ne pourront pas le distribuer étant absents sur cette période. Karine FRANÇOIS et Emmanuelle BEIGNON proposent de les remplacer.

- Guillaume DUJARDIN fait part de la demande de disponibilités de Séverine LENOURRICHEL pour convenance personnelle (activité professionnelle similaire au sein d'une entreprise privée) pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026. Il va donc falloir recruter un nouvel agent au sein du secrétariat. Antoine Hay demande s'il faut recruter un agent sur un poste équivalent : non pas nécessairement et on peut augmenter le temps de travail. Antoine Hay et Sandra Lemarchand pensent qu'il faudrait en profiter pour trouver un agent qui puisse aussi assurer des fonctions de responsable en ressources humaines afin d'encadrer les agents techniques. Séverine LENOURRICHEL pense qu'il faudrait que le temps de travail du poste soit de 35 h.

- Un récupérateur d'eau a été acheté pour le cimetière : une demande d'aide financière va être faite auprès de PBI, Philippe LEMARDELÉ va saisir cette demande.

-PBI demande un retour avant le 28 juillet pour l'inspection générale de l'état des routes ainsi que pour le curage, dérasement et PATA (pour savoir ce qu'il y a à déraser et curer), ce qui demande beaucoup de temps. Mickael HAUSSIN et Philippe LEMARDELÉ proposent de s'en charger.

-Havre de paix de la loutre : sollicitation de l'Intercom. Convention à passer avec PBI pour laisser des zones en réserve pour permettre à la loutre de venir habiter. Pour l'instant il n'y a pas eu de loutre recensée sur notre territoire. Cette convention permettrait d'avoir une zone tranquille en bord de cours d'eau.

-Pour l'instant peu de frelons asiatiques signalés. Il faut continuer la vigilance car c'est plus en septembre que l'on constate le pic d'activité de celui-ci. C'est un gros budget pour la commune mais on ne sait pas si on aura des aides de la FREDON. La volonté politique était de continuer à prendre en charge la destruction. A savoir que certaines communes n'adhèrent pas à la FREDON. Philippe LEMARDELÉ demande qu'il y ait un agent à PBI qui soit attiré de juillet à septembre pour se rendre au domicile des personnes.

Philippe LEMARDELÉ est surpris que l'achat du désherbeur thermique ainsi que de la binette électrique ne soient pas évoqués dans les délibérations à prendre. Il s'agit d'investissements importants à faire puisque cela coûte plus de 4500 €. La commune est très sale au niveau des caniveaux. Guillaume DUJARDIN rappelle que les budgets ont été votés il y a 2 mois et cela n'était pas prévu. Guillaume Dujardin pense que 2 binettes bien affûtées valent largement le prix et pourraient suffire comparées à la binette électrique à plus de 1000 €. Les agents ne sont pas contre l'utilisation du désherbeur à air chaud mais c'est à prévoir pour l'année prochaine. L'engazonnement du cimetière dans les allées est évoqué. Une administrée a envoyé un mail ce jour à la mairie pour évoquer son insatisfaction quant à l'état du cimetière. Il est demandé de faire faire 3 devis de végétalisation du cimetière.

Il est préconisé de demander des devis à des entreprises de paysagiste pour le budget de l'année prochaine concernant la végétalisation du cimetière ainsi que la reprise des murs d'entrée par un maçon.

Autre problème relevé : l'état des caniveaux. Sébastien KOSLOFF demande si nous pouvons demander à chaque habitant de nettoyer la partie devant leur domicile : proposition de mettre une note dans le bulletin. Guillaume DUJARDIN précise que dans le budget 2025 une somme était allouée pour l'augmentation des fréquences de balayage. Un seul passage a été effectué à ce jour. Il précise qu'il faut une brosse adaptée, en métal, plus agressive pour essayer dans les caniveaux.

-Cantine : Catherine MOUTEL demande si les travaux vont démarrer bientôt. Le permis de construire a été déposé fin mai-début juin et est en cours d'instruction : il faut compter 5 mois puisque nous sommes dans le périmètre des ABF.

-Presbytère : la famille du Père POTTERIE envisage que tout soit vidé fin septembre. Il demande de refaire un vide maison. La réponse est non. Il faut leur dire que le 30 septembre est la date butoir. Catherine MOUTEL ira le visiter avec Christophe BEIGNON.

-Fibre : un habitant ne peut pas l'avoir car il habite route des Loges. Le fourreau n'aurait pas été mis pour les 6 premières maisons. Orange aurait envoyé un huissier pour constater que le travail n'avait pas été fait par la sous-traitance de Orange. Catherine MOUTEL doit reprendre contact avec l'administré pour savoir exactement ce qu'il en est.

-Cantine : il faut prendre une décision quant au projet photovoltaïque par rapport au permis de construire. Nous avons reçu une note d'opportunité du SDEC. La parole est laissée à Emmanuel Angot, administré présent au conseil qui peut apporter son expertise sur le domaine. Il s'interroge sur les intentions du SDEC en demandant la compétence énergie renouvelable. En effet si la commune lui transfère, elle n'aura plus le pouvoir de faire des projets en énergie renouvelable pendant 20 ans. Il a simulé la rentabilité d'une installation en vente totale : ça ne semble pas rentable dans l'état actuel. Il n'y a plus de subventions actuellement si ce n'est en autoconsommation. Il faudrait récupérer les courbes de charge d'électricité de la commune pour faire une étude plus poussée. Il faut avoir un point d'attention sur la toiture : il faut donner une réponse au service instructeur avant la fin de semaine. La fixation doit être certifiée avec la couverture. Il faudrait faire un seul lot : toiture et centrale photovoltaïque pour mettre la bonne couverture avec les bonnes fixations sinon ça ne peut pas être certifié. Le coût est cher et il y a des problèmes d'étanchéité.

Il estime que si un projet d'énergies renouvelables est à envisager, il faudrait davantage le réfléchir sur le site de la cidrerie, ce que conforte certains conseillers. Il pense que le SDEC a surévalué tous les coûts.

Compte tenu de tous ces échanges, il est décidé de ne pas retenir le projet photovoltaïque pour la cantine qui aura donc une toiture normale.

- Prochain conseil : mardi 9 septembre 2025.

Séance levée à 22h22.

Procès-verbal approuvé le 16 septembre 2025 et publié sur le site internet le 23 septembre 2025.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Karine FRANÇOIS et Sandra LEMARCHAND.



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Karine FRANÇOIS.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Sandra LEMARCHAND.